

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

BUREAU DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Étaient présents :

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1 ^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1 ^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2 ^{ème} Vice-président	-----	2 ^{ème} membre	-----
3 ^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3 ^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4 ^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4 ^{ème} membre	-----
5 ^{ème} Vice-présidente	-----	5 ^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6 ^{ème} Vice-présidente	-----	6 ^{ème} membre	-----
7 ^{ème} Vice-président	-----	7 ^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8 ^{ème} Vice-présidente	Monsieur ROSET Jean-Jacques	8 ^{ème} membre	-----
9 ^{ème} Vice-président	-----	9 ^{ème} membre	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
10 ^{ème} Vice-président	-----	10 ^{ème}	Madame PLAT Françoise

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 11
- votants : 15

Date de convocation :
Le 10 septembre 2024

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine – Madame MICHOT Karine – Monsieur HENAUULT Damien – Monsieur POMA Alain – Monsieur GIBAUULT Patrick - Monsieur MARTELLIERE Eric – Monsieur LACROIX Eric – Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Madame ESNARD Dominique

Ont donné pouvoir : Monsieur MARINIER Jean-François à Monsieur PAOLETTI Jacques – Monsieur GIBAUULT Patrick à Madame COCHETON Stella - Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian - Monsieur HENAUULT Damien à Monsieur ROSET Jean-Jacques –

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (19 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N°16S24-1

ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2024

Depuis 2016, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » la Communauté a mis un place un dispositif d'aide financière en sus des aides publiques pour les entreprises, employeurs et les collectivités du territoire communautaire qui recrutent un ou des apprentis. Depuis ce dispositif a été régulièrement révisé pour maintenir la dynamique de l'apprentissage en Val de Cher-Controis. Lors de la séance communautaire du 27 février 2023, le Conseil a adopté un nouveau dispositif.

Dans ce cadre, les dossiers de demandes d'aide à l'apprentissage suivants ont été adressés à la Communauté :

DATE DEMANDE	SOCIETE	APPRENTI	MONTANT DE L'AIDE
19/06/2024	SARL BERNARD MICHEL SAINT-GEORGES-SUR CHER	Mathéo BLATEAU, CAP Menuisier	3 000,00 €
03/06/2024	SARL RAMIER SAINT-AIGNAN	Illan LUCAS BP Métier du plâtre	3 000,00 €
02/07/2024	SOMMIER CLAIRE SAINT-AIGNAN	GAUTHIER Ilona CAP Coiffure	3 000,00 €
16/07/2024	EARL PARIS SIMONEAU SAINT-GEORGES SUR CHER	ROUSSE Célian BUT Techniques de Commercialisation	3 000,00 €
23/07/2024	L4F DU COIN DE L'OEIL CONTRES	PLOU EMONET Pamela Bac Pro Métiers du commerce et de la vente	1 500,00 €
24/07/2024	VAUQUELIN FILS SOINGS-EN-SOLOGNE	PEREZ Bradley CAP Couvreur	3 000,00 €
		PEREZ Hayden CAP Couvreur	3 000,00 €

Et de la publication/notification le

29/07/2024	SAS BARON NOYERS-SUR-CHER	BOUTON Duncan Titre professionnel Carrossier Peintre	3 000,00 €
	SAS BARON NOYERS-SUR-CHER	FIRMIN Timéo Bac Pro Carrossier peintre	3 000,00 €
30/07/2024	ASIA FOODTECH CONTRES	NIANG Baye Moussé Diplôme d'ingénieur	3 000,00 €
08/08/2024	OUVRY TRISTAN MEUSNES	GRONDIN Kassandra CAP Peintre	3 000,00 €
08/08/2024	LA FEUILLE D'ARGENT NOYERS-SUR-CHER	MILANE Lucas CAP Charcutier	1 500,00 €
		DESLOGES Tony CAP Boucher	3 000,00 €
		HESLOUIS Maxime CAP Charcutier	3 000,00 €
MONTANT TOTAL			39 000,00 €

La Commission Finances et Moyens-Généraux réunie le 10 septembre 2024 a examiné ces demandes et s'est prononcée favorablement sur chacune d'entre elles.

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;

Vu la délibération N° 27F23-2 du Conseil communautaire du 12 mars 2024 adoptant le nouveau dispositif d'aides à l'apprentissage,

Vu le montant des crédits inscrits au budget de la Communauté ;

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'attribuer et de verser l'aide prévue par le dispositif d'aides à l'apprentissage comme suit :

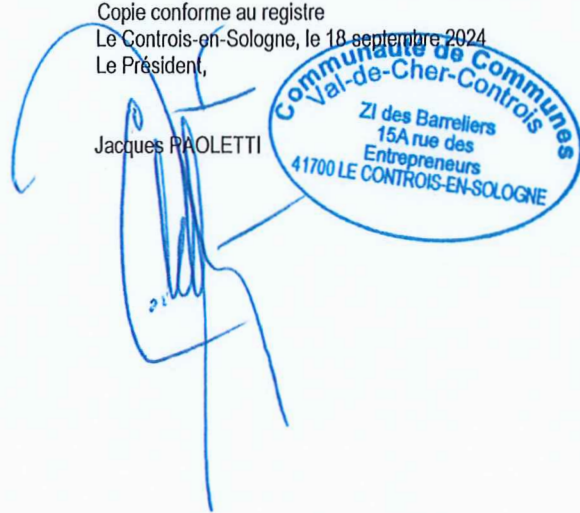
DATE DEMANDE	SOCIETE	APPRENTI	MONTANT DE L'AIDE
19/06/2024	SARL BERNARD MICHEL SAINT-GEORGES-SUR CHER	Mathéo BLATEAU, CAP Menuisier	3 000,00 €
03/06/2024	SARL RAMIER SAINT-AIGNAN	Illan LUCAS BP Métier du plâtre	3 000,00 €
02/07/2024	SOMMIER CLAIRE SAINT-AIGNAN	GAUTHIER Ilona CAP Coiffure	3 000,00 €
16/07/2024	EARL PARIS SIMONEAU SAINT-GEORGES SUR CHER	ROUSSE Célian BUT Techniques de Commercialisation	3 000,00 €
23/07/2024	L4F DU COIN DE L'OEIL CONTRES	PLOU EMONET Pamela Bac Pro Métiers du commerce et de la vente	1 500,00 €
24/07/2024	VAUQUELIN FILS SOINGS-EN-SOLOGNE	PEREZ Bradley CAP Couvreur	3 000,00 €
		PEREZ Hayden CAP Couvreur	3 000,00 €
29/07/2024	SAS BARON NOYERS-SUR-CHER	BOUTON Duncan Titre professionnel Carrossier Peintre	3 000,00 €
	SAS BARON NOYERS-SUR-CHER	FIRMIN Timéo Bac Pro Carrossier peintre	3 000,00 €
30/07/2024	ASIA FOODTECH CONTRES	NIANG Baye Moussé Diplôme d'ingénieur	3 000,00 €
08/08/2024	OUVRY TRISTAN MEUSNES	GRONDIN Kassandra CAP Peintre	3 000,00 €
08/08/2024	LA FEUILLE D'ARGENT NOYERS-SUR-CHER	MILANE Lucas CAP Charcutier	1 500,00 €
		DESLOGES Tony CAP Boucher	3 000,00 €
		HESLOUIS Maxime CAP Charcutier	3 000,00 €
MONTANT TOTAL			39 000,00 €

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 18 septembre 2024
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Communauté de Communes
Val-de-Cher-Controis
ZI des Barreliers
15A rue des
Entrepreneurs
41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20240916-16S24-1-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Et de la publication/notification le

23 SEP. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE
BUREAU DU 16 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Étaient présents :

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	-----	2^{ème} membre	-----
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Marlène	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	-----
5^{ème} Vice-présidente	-----	5^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6^{ème} Vice-présidente	-----	6^{ème} membre	-----
7^{ème} Vice-président	-----	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	Monsieur ROSET Jean-Jacques	8^{ème} membre	-----
9^{ème} Vice-président	-----	9^{ème} membre	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
10^{ème} Vice-président	-----	10^{ème} membre	Madame PLAT Françoise

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 11
- votants : 15

Date de convocation :
Le 10 septembre 2024

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine – Madame MICHOT Karine – Monsieur HENAUULT Damien – Monsieur POMA Alain – Monsieur GIBault Patrick - Monsieur MARTELLIERE Eric – Monsieur LACROIX Eric – Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Madame ESNARD Dominique

Ont donné pouvoir : Monsieur MARINIER Jean-François à Monsieur PAOLETTI Jacques – Monsieur GIBault Patrick à Madame COCHETON Stella - Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian - Monsieur HENAUULT Damien à Monsieur ROSET Jean-Jacques –

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (19 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N°16S24-2

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE LOIR-ET-CHER

Depuis plusieurs années, la Société Départementale d'agriculture de Loir-et-Cher sise Hôtel du Département, Place de la République à BLOIS (41020), organise un concours régional de fromages à Selles-sur-Cher.

La prochaine édition aura lieu le 6 novembre 2024.

L'organisation bénéficie du soutien du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, du suivi technique du Syndicat AOP Selles-sur-Cher et de l'assistance matérielle de la Ville de Selles-sur-Cher.

Le développement considérable de l'évènement nécessite cependant des moyens supplémentaires.

Aussi, par courrier du 8 août 2024, Monsieur Jacky PELLETIER, Président de ladite Société, sollicite une subvention de 3 000.00 € auprès de la Communauté de communes pour financer l'organisation de ce concours.

Vu l'avis favorable de la Commission finances réunie le 10 septembre 2024,
Considérant que cet évènement occupe une position centrale sur le territoire communautaire par rapport à l'échelon régional du concours et participe à son rayonnement par la présence d'une forte proportion de producteurs des 33 communes membres,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité.



- Approuve le versement d'une subvention de 3 000.00 € au profit de la Société Départementale de Loir-et-Cher sise Hôtel du Département, Place de la République à BLOIS (41020) pour financer l'organisation du concours régional de fromages à Selles-sur-Cher.

- Dit que le crédit sera inscrit à l'article 65748 du budget principal.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à l'effet de signer tous actes et pièces.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 18 septembre 2024
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20240916-16S24-2-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Et de la publication/notification le **23 SEP. 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

BUREAU DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Étaient présents :

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	-----	2^{ème} membre	-----
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	-----
5^{ème} Vice-présidente	-----	5^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6^{ème} Vice-présidente	-----	6^{ème} membre	-----
7^{ème} Vice-président	-----	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	Monsieur ROSET Jean-Jacques	8^{ème} membre	-----
9^{ème} Vice-président	-----	9^{ème} membre	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
10^{ème} Vice-président	-----	10^{ème} membre	Madame PLAT Françoise

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 11
- votants : 15

Date de convocation :
Le 10 septembre 2024

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur MARINIER Jean-François – Madame OLIVIER Christine – Madame MICHOT Karine – Monsieur HENAUULT Damien – Monsieur POMA Alain – Monsieur GIBAUULT Patrick – Monsieur MARTELLIERE Eric – Monsieur LACROIX Eric – Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Madame ESNARD Dominique

Ont donné pouvoir : Monsieur MARINIER Jean-François à Monsieur PAOLETTI Jacques – Monsieur GIBAUULT Patrick à Madame COCHETON Stella – Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian – Monsieur HENAUULT Damien à Monsieur ROSET Jean-Jacques –

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (19 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 16S24-3

CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 1 IMPASSE DE L'INDUSTRIE, ZA VAU DE CHAUME A AIGNAN (41110) AU PROFIT DE LA SCI DANIEL ET JACKY

Par courrier en date du 26 avril 2024, la SCI DANIEL ET JACKY représentée par Messieurs Daniel et Jacky JOUSSELIN, dont le siège social se situe au 1 impasse de l'industrie à Saint-Aignan (41110), se porte acquéreur de l'ensemble immobilier cadastré section AM n°441 sis 1 impasse de l'industrie à Saint-Aignan (41110), propriété de la Communauté de communes Val de Cher Controis, moyennant le prix de 150 000.00 € HT, TVA en sus, l'ensemble.

Cet ensemble est constitué d'une parcelle d'une superficie de 4 691 m² comprenant un bâtiment d'activité de garagiste d'une surface de 315 m².

Vu l'avis du service des domaines du 10 septembre 2024,

Vu le courrier de la SCI DANIEL ET JACKY en date du 26 avril 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre le développement économique sur le territoire communautaire,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de vendre l'ensemble immobilier cadastré section AM n°441 constitué d'une parcelle d'une superficie de 4 691 m² comprenant un bâtiment d'activité de garagiste d'une surface de 315 m², sis 1 impasse de l'industrie à Saint-Aignan (41110) au profit de la SCI DANIEL ET JACKY représentée par Messieurs Daniel et Jacky JOUSSELIN, dont le siège social se situe au 1 impasse de l'industrie à Saint-Aignan (41110) ou à toute personne morale s'y substituant, moyennant le prix de 150 000.00 € HT, TVA en sus, l'ensemble.

Et de la publication/notification le



16 SEP 2024

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous actes et pièces afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 18 septembre 2024
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20240916-16S24-3-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Et de la publication/notification le

23 SEP. 2024